



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ARMAND

AVIS PUBLIC

PROJET DE RÈGLEMENT N° 004-26
RÈGLEMENT ÉDICTANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLU(E)S MUNICIPAUX

Conformément à l'article 12 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale,

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la soussignée, Marie-Hélène Croteau, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Armand à l'effet :

QUE le conseil municipal a présenté et déposé, le 4 mai 2026, le projet de règlement N° 004-26 – Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux ayant pour objet d'énoncer les principales valeurs de la municipalité de Saint-Armand en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des élu(e)s de celle-ci ;

QUE l'adoption du règlement N° 004-26 – Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux sera faite lors de la séance du conseil qui se tiendra le 1^{er} juin 2026 à 19 h 30, au Centre communautaire, situé au 444 chemin Bradley, Saint-Armand;

QUE ledit projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 414 chemin Luke, Saint-Armand, durant les heures d'ouverture ou sur le site internet de la municipalité au <http://www.municipalite.saint-armand.qc.ca/>.

Donné à Saint-Armand, ce 11 mai 2026.

Marie-Hélène Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière

Certificat de publication

Je, soussignée, Marie-Hélène Croteau, greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Armand, MRC de Brome-Missisquoi, certifie que j'ai publié l'avis public du règlement no. 004-26, Règlement édictant le code d'éthique et de déontologie des élu(e)s municipaux, conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 11 mai 2026 avant 17 h, à chacun des endroits suivants :

- le site Internet de la Municipalité;
- le babillard au bureau municipal, situé au 414, chemin Luke à Saint-Armand;
- le babillard du centre communautaire situé au 444, chemin Bradley à Saint-Armand;
- le babillard du bureau de poste situé au 210 rue Philips à Saint-Armand.

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Saint-Armand, ce 11 mai 2026.

Marie-Hélène Croteau
Directrice générale et greffière-trésorière